



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 septembre 2010

PLACE DE LA BRECHE - CONVENTION AVEC  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR  
LA REALISATION D'UN EXUTOIRE DES EAUX  
DE DRAINAGE DU PARKING SOUTERRAIN -  
APPROBATION ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE DE LA CONVENTION

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 01 octobre 2010

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Annick DEFAYE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**AMERU**

**PLACE DE LA BRECHE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION POUR LA REALISATION D'UN EXUTOIRE  
DES EAUX DE DRAINAGE DU PARKING SOUTERRAIN -  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA  
CONVENTION**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking de la place de la Brèche, des études hydrogéologiques conduites sur le site de la place de la Brèche ont montré que le niveau des plus hautes eaux de la nappe phréatique pourrait remonter exceptionnellement en cas de crue au dessus du plus bas niveau du parking.

C'est pourquoi, il est prévu un système de drainage sous le radier du parking avec un système d'évacuation des eaux par pompage. Ces eaux seront renvoyées directement à la Sèvre dans une conduite d'évacuation. En outre, cette canalisation permettra d'évacuer les eaux pluviales des zones non circulées de la place de la Brèche (qui n'auront pas été collectées dans la bêche d'arrosage de 1300 m3) et des espaces publics centraux, réduisant ainsi les apports d'eau « propre » vers la station d'épuration.

Cette disposition a été validée dans le document d'incidence du parking souterrain soumis à déclaration au titre des articles L.214 et suivants du code de l'urbanisme.

En raison, d'une part de la technicité de l'opération qui nécessite des compétences spécifiques en travaux de réseaux d'eaux pluviales et, d'autre part de l'impact sur le réseau d'assainissement, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la Communauté d'Agglomération de Niort. La Ville de Niort, maître d'ouvrage du parking souterrain pour lequel ces travaux sont réalisés, s'engage au remboursement à la Communauté d'Agglomération de Niort dès réception des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 315 000 € HT, comprenant 5% de frais de maîtrise d'œuvre. Ce montant, intégré dans le coût de réalisation du parking sera payé via le mandataire de la Ville de Niort sur cette opération (Deux Sèvres Aménagement).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention à souscrire avec la Communauté d'Agglomération de Niort,
- Autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération pour la réalisation d'un exutoire des eaux de drainage du parking souterrain de la place de la Brèche

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**